



ORIENTATION 3ÈME
VŒUX DÉFINITIFS

CALENDRIER ET PROCEDURES AVRIL- MAI-JUIN 2023

CONSULTATION DES OFFRES

À partir du 7 avril 2023

- 1 Connectez-vous au portail Sclarité services : teleservices.education.gouv.fr
Choisissez le service « AFFECTATION ».
- 2 Dans le moteur de recherche, saisissez les formations qui vous intéressent pour les découvrir plus en détails.

FORMULATION DES DEMANDES

Du 9 au 30 mai 2023 inclus

- 3
 - Connectez-vous au portail Sclarité services pour saisir vos demandes de formations et d'établissements pour l'année prochaine.
 - Vérifiez l'ordre de vos choix et enregistrez-les.
 - Pensez à effectuer les démarches indiquées pour les formations qui affichent des modalités particulières d'admission (apprentissage, privé sous contrat, etc.).

AFFECTATION ET INSCRIPTION

À partir du 27 juin 2023

- 4 Consultez le résultat de vos demandes et inscrivez votre enfant dans son futur établissement.

PHASE 1

jusqu'au 8 mai

Je découvre les formations
disponibles en France.

CONSULTATION DES OFFRES DE FORMATION DANS TSA

Jusqu'au 8 mai, consultation des offres en lien avec le projet de votre enfant.

Il suffit de se connecter à partir de son compte [EDU-CONNECT](#) (le même que celui utilisé pour les vœux provisoires de 2GT ou 2 PRO en janvier), puis d'aller sur l'onglet **MES SERVICES/ Affectation**

PHASE 1

jusqu'au 8 mai

Je découvre les formations
disponibles en France.

CONSULTATION DES OFFRES DE FORMATION DANS TSA

- Quand vous avez fait votre (ou vos) choix, il est important d'en informer **le professeur principal** qui vous précisera si la demande paraît raisonnable et réaliste (en accord avec les résultats).
- Si vous n'arrivez pas à faire votre choix et que vous avez besoin d'aide, le **professeur principal** est votre 1^{er} interlocutrice.
- Mais n'hésitez pas à demander également aide et conseil auprès de **MmePrivat, PsyEN**, joignable par Pronote, prendre RV au secrétariat mardi après-midi et jeudi journée

Phase 2

Du 9 au 30 mai 23h59

Je formule mes demandes

SAISIR SES VŒUX DÉFINITIFS

ONGLET « ORIENTATION »

Du 9 mai au 30 mai, saisies informatiques

I- Vous devez saisir **les vœux définitifs** de 2^{nde} GT, 2^{nde} PRO ou CAP.

Pour se faire, il suffit de se connecter à partir de son compte [EDU-CONNECT](#) (le même que celui utilisé pour les vœux provisoires de 2GT ou 2 PRO en janvier), puis d'aller sur l'onglet « *Orientation* »

Phase 2

Du 9 au 30 mai 23h59

Je formule mes demandes

LE TEMPS DU CHOIX...

ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE
Liberté
Égalité
Fraternité

François-Auguste Mignet

Collège international
Aix-en-Provence

Pronote | EDUCONNECT | Mège | D'COL | demi-pension | Menus de la cantine | Orientation GPO2 | Canal des Métiers | Explo métiers
Météo | Portail CDI | GRR | Page Facebook du restaurant scolaire

Accueil
Editorial
Le Collège MIGNET
La Section Internationale- OIB
International Section
Classes à Horaires Aménagés

Des Portes ouvertes virtuelles

POUR PRENDRE UN BÉNÉFICIAIRE

Calendrier
avr. 2022
l. m. m. j. v. s. d.
28 29 30 31 1 2 3

Collège
François-Auguste Mignet
Aix-en-Provence

PRONOTE | MESSAGERIE ACADEMIQUE | ESTEREL | GRR | EDUCONNECT | PADLET DU COLLEGE | PORTAIL CI


Editorial

Bienvenue au Collège Mignet

SE CONNECTER

Le compte ÉduConnect peut donner accès :

- aux démarches en ligne, comme la fiche de renseignements, la demande de bourse, etc ;
- à l'espace numérique de travail (ENT) ;
- au livret scolaire.

 Représentant légal

Je me connecte avec mon compte ÉduConnect

Identifiant

[Identifiant oublié ? →](#)

Identifiant au format p.nomXX

Mot de passe

[Mot de passe oublié ? →](#)



Se connecter

[Je n'ai pas de compte →](#)

ou

Je me connecte avec FranceConnect



[Qu'est-ce que FranceConnect ? ↗](#)

FranceConnect vous permet d'accéder à de nombreux services de l'État en utilisant un compte dont vous disposez déjà. Utilisez-le pour ÉduConnect !

ACCÉDER AUX SERVICES

Bienvenue dans notre établissement.

CLG DE

Bienvenue dans notre établissement.

M.

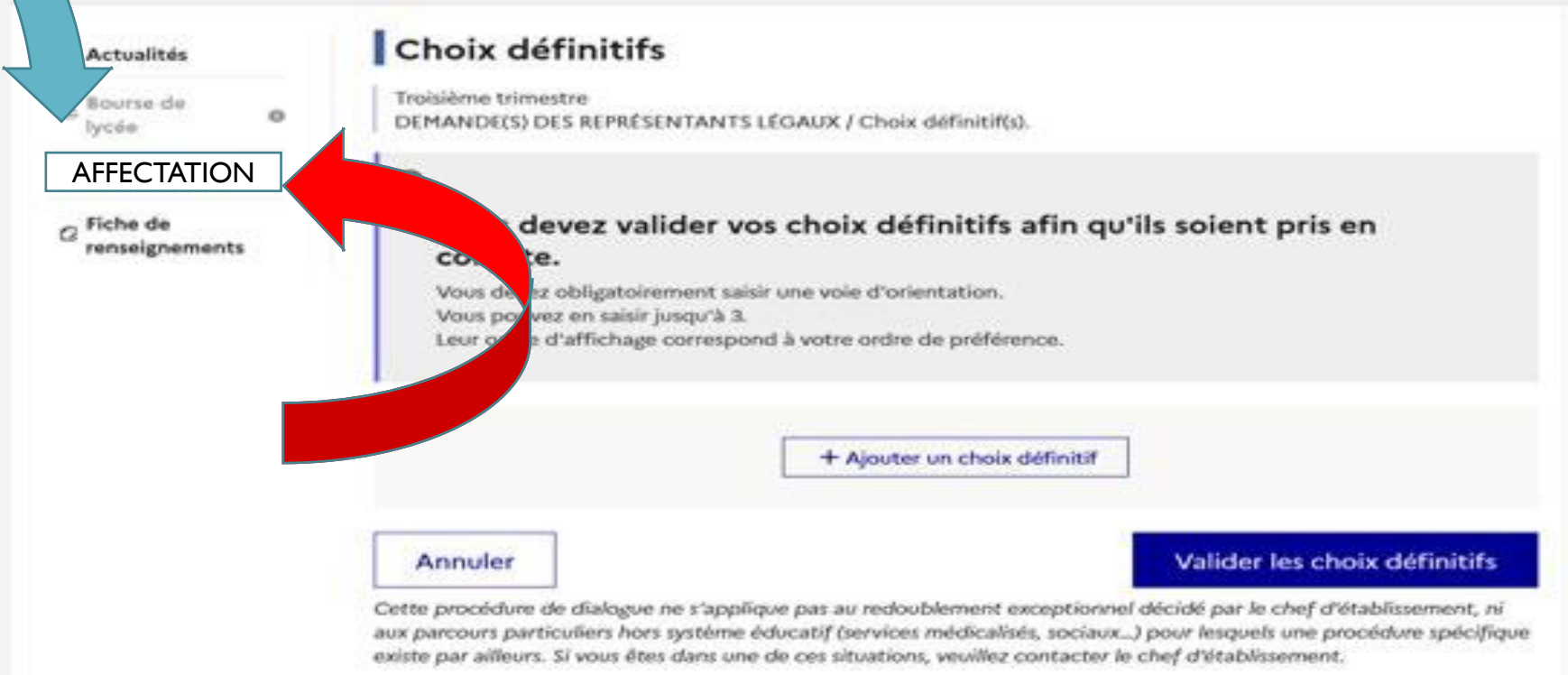
Livret Scolaire(CP-3e)

Téléservice

Il faut cliquer sur l'icône afin d'accéder aux services

The image displays two screenshots of a school's digital portal. The top screenshot shows a user profile for 'CLG DE' with a service card for 'Livret Scolaire(CP-3e)'. The bottom screenshot shows a user profile for 'M.' with a service card for 'Téléservice'. A red arrow points to the 'Téléservice' icon, and a red text box explains that clicking the icon is necessary to access the services.

UN VŒU = UN ÉTABLISSEMENT + UNE FORMATION



The image shows a screenshot of a web interface for 'Choix définitifs' (Final Choices). On the left, there is a sidebar with 'Actualités' (News) and 'Bourse de lycée' (High School Bourse). A blue arrow points from the top left towards the 'Actualités' section. Below it, a white box with the text 'AFFECTATION' has a red arrow pointing to the main content area. The main content area is titled 'Choix définitifs' and includes the text 'Troisième trimestre DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Choix définitif(s)'. A large grey box contains the instruction: 'Vous devez valider vos choix définitifs afin qu'ils soient pris en compte.' Below this, it states: 'Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation. Vous pouvez en saisir jusqu'à 3. Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.' At the bottom of the main content area, there is a button '+ Ajouter un choix définitif'. At the bottom of the page, there are two buttons: 'Annuler' (Cancel) and 'Valider les choix définitifs' (Validate final choices). A small disclaimer at the bottom reads: 'Cette procédure de dialogue ne s'applique pas au redoublement exceptionnel décidé par le chef d'établissement, ni aux parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique existe par ailleurs. Si vous êtes dans une de ces situations, veuillez contacter le chef d'établissement.'



- Le récapitulatif des vœux est affiché, et doit être validé pour être enregistré
- Un mail récapitulatif est envoyé aux deux responsables
- Les vœux ne peuvent plus évoluer après le 30 mai

Actualités

Bourse de lycée

Orientation

Fiche de renseignements

Choix définitifs

Troisième trimestre
DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Choix définitif(s).

Vous devez valider vos choix définitifs afin qu'ils soient pris en compte.

Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation.
Vous pouvez en saisir jusqu'à 3.
Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

Rang 1 ↑ ↓ 🗑️

2^{de} professionnelle
Spécialité(s) ou famille(s) de métiers : Métiers du pilotage et de la maintenance des installations automatisées
Statut : apprenti, scolaire →

Rang 2 ↑ ↓ 🗑️

2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR →

Rang 3 ↑ ↓ 🗑️

1^{re} année de CAP
Spécialité : Métiers de la fonderie
Statut : scolaire →

Annuler Valider les choix définitifs

STRATÉGIE : UN PROJET COHÉRENT

- Importance de l'ordre des vœux : le premier vœu est bonifié
- 10 vœux maximum : ne faire que des vœux qui correspondent exactement au souhait de l'élève et où il est sûr d'aller
- 2nde GT : le dernier vœu est obligatoirement le lycée de secteur

Lycée de secteur ?

<https://www.arcgis.com/apps/webappviewer/index.html?id=158136293791460898dc444fb57185de>

Formulaire de **dérogation** à remettre au professeur principal avant **le 17 mai avec les justificatifs** :

<https://padlet.com/principalemignet/lpdzh8vnlu9r9f32>

- Panachage Public/Privé sous contrat : possible, mais **un vœu privé doit obligatoirement être précédé d'un rendez-vous dans l'établissement qui confirme en amont ou non s'il inscrit l'élève**
- Panachage vœux voie professionnelle et générale : possible, mais placer les vœux voie professionnelle d'abord
- Pas de dérogation pour les vœux en voie professionnelle
- La voie professionnelle : filière d'excellence sélective : faire plusieurs vœux.
- Sécuriser les parcours : faire des vœux même si la voie préférentielle de formation est l'apprentissage
- Filières sélectives (internationale, bi-nationale, sciences et techniques du théâtre de la musique et de la danse : sur sélection (les candidats admis doivent mettre le vœu au rang 1 –pas de dérogation-+ vœu 2 lycée de secteur) . Cas particulier : filière euro Cézanne (candidature à faire au moment de l'inscription)
- Vœux hors académie : **prendre contact au plus vite avec la direction avant le 10 mai**
- **Le redoublement n'est pas un choix possible**

PLUS D'INFORMATION ?

- Votre interlocuteur : le professeur principal
- Des ressources

<https://padlet.com/principalemignet/lpdzh8vnl9r9f32>

Phase 2

Du 9 au 30 mai 23h59

Je formule mes demandes

PHASE 2

Tout au long de ce processus de saisie et de choix le professeur principal doit absolument être consulté. Il-elle sera de bon conseil et pourra vous éviter des erreurs.

Vous ne pouvez pas changer d'avis après la fin de saisie des vœux.

**Fin de saisie par les familles
mardi 30 mai**

DOSSIER D'ORIENTATION EN COURS DE TRAITEMENT



Si le conseil de classe a validé vos choix, il faut signer électroniquement les vœux (via EDUCONNECT)

Vous n'avez plus qu'à attendre l'affectation fin juin (le 27 juin au soir).



Si le conseil de classe est en désaccord avec votre demande il proposera un autre choix. Soit vous validerez la proposition soit vous maintiendrez la vôtre. Dans ce cas, le chef d'établissement prendra contact avec vous pour entamer une dernière phase de dialogue qui vous sera alors expliquée en détail jusqu'à la commission d'appel (dernier délai pour les dossiers d'appel : 13/06 12h)

L'AFFECTATION

MARDI 27 JUIN 2023

Les résultats sont affichés le 27 juin pour les élèves, le dernier jour des épreuves du Brevet des Collèges et consultables sur Educonnect le 27 juin

Vous devrez, dès que l'affectation est consultable sur TSA saisir un dossier de pré-inscription dans le lycée d'affectation. Les délais sont très brefs.

L'AFFECTION

MARDI 27 JUIN 2023

Les lycées publient sur leur site internet la liste des pièces à fournir pour l'inscription administrative. Pensez à anticiper et à tout préparer en vue de l'inscription.



Les délais sont très brefs pour inscrire son enfant en lycée. Ne prévoyez pas de départ en vacances avant la fin officielle de l'année scolaire soit le 07 juillet

ET LES NON AFFECTÉS ?

- Les élèves et leurs parents seront reçus le 29 juin pour la post affectation : ils pourront reformuler de nouveaux vœux sur les places vacantes

LES QUESTIONS ?

Merci de votre attention !